

Remplacement du mazout—Loi

Je demande au gouvernement de reculer la date limite. Il s'agit là d'une stratégie de réserve, car j'aimerais que le gouvernement conserve le programme en vigueur jusqu'en 1990, mais si cela lui est impossible, pourquoi n'en prolonge-t-il pas légèrement l'application afin que puissent être redressées les injustices relevées à Thunder Bay, à Churchill et dans d'autres circonscriptions? Je sais que les gens font la queue dans ma circonscription pour tirer profit du programme avant qu'il n'expire.

Mme Sparrow: Où étaient-ils il y a deux ans?

M. Waddell: Je vais vous le dire où ils étaient. Ce n'est pas...

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député a la parole depuis neuf minutes pour répondre à une seule question et il est en train de faire un autre discours.

M. le vice-président: Le député a raison. J'ai laissé le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) poursuivre si longtemps son intervention parce que je ne m'étais pas rendu compte à ce moment-là que nous en étions à la période réservée aux questions et aux observations. Il était le seul à avoir la parole. Mais je vais accorder le reste de la période au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) s'il le désire.

M. McDermid: Merci, monsieur le Président.

M. Waddell: Monsieur le Président, je conteste ce rappel au Règlement. Je le trouve irrecevable.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: J'étais en train de répondre à la question de mon collègue et à celle de la députée de là-bas.

M. le vice-président: Personne ne peut monopoliser la période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations.

M. Waddell: Dois-je comprendre, monsieur le Président, que la présidence peut couper arbitrairement la parole à un député qui essaie de répondre à une question dont la réponse exige un certain temps? Ou qui est en fait en train de répondre à une autre question qui lui a été posée du parquet de la Chambre? Il faut faire des concessions mutuelles dans le débat, et la députée de Calgary-Sud (M^{me} Sparrow) venait de me poser une autre question.

M. le vice-président: Voici, d'après son rapport, de quelle manière le comité envisageait la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations. Celui-ci souhaitait un échange de vues vif et prompt qui permettrait à plusieurs députés d'intervenir, après quoi le député ayant prononcé le discours en question aurait le droit de réplique. Il n'a pas prévu de règles précises quant à la durée des interventions, s'en remettant pour cela à la présidence. Toutefois, le comité ne voulait pas qu'un député monopolise cette période, alors que d'autres voudraient prendre la parole. Il demandait aussi à la présidence de faire en sorte de multiplier les reparties pour que la discussion soit animée, de favoriser la riposte qui fait défaut lorsqu'un débat n'est qu'une suite de discours.

Telles étaient les intentions du comité, et c'est pourquoi je n'accepte pas qu'une seule personne monopolise la période de questions et d'observations. Il reste une minute au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) pour intervenir et au

député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour donner une brève réplique.

M. McDermid: Comme il n'a pas eu l'occasion de faire son discours, il essaie maintenant de le faire en dix minutes.

Je tiens à rappeler que le gouvernement a accepté de prolonger le programme jusqu'à la fin juin pour ceux qui s'en sont prévalus avant le 8 novembre et qui, pour certains motifs, n'auront pas encore terminé les travaux le 31 mars. Il en est de même pour les inspections qui n'auront pas été faites le 31 mars. Elles pourront avoir lieu après pourvu que les travaux soient terminés le 31 mars.

Évidemment, il y a une foule de candidatures depuis que l'on a annoncé que le programme allait prendre fin. Selon une estimation prudente, il en coûterait 35 millions pour le prolonger de trois mois. Le NPD est un peu trop prodigue. Il existe d'autres méthodes pour encourager l'utilisation de l'énergie renouvelable et le remplacement du pétrole sans augmenter le coût des programmes que le gouvernement avait lancés depuis quelques années. Bien sûr, ces dépenses ont été utiles, nous ne le nions pas, mais il est temps d'y mettre un terme parce que nous croyons que les Canadiens décideront eux-mêmes de remplacer le pétrole à cause des grands avantages économiques qui en découlent.

M. le vice-président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) peut faire une courte réponse.

M. Waddell: Une réponse pas chère.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Une courte réponse. Je voulais dire que le gouvernement s'en tire à bon compte. Il épargne 115,000 barils par jour d'équivalent de pétrole, soit de 25 à 30 millions de barils par année. Le gouvernement profitera donc de ce programme. J'ai cité deux injustices dont sont victimes les habitants du nord de l'Ontario et de Churchill. Je remercie le gouvernement de prolonger quelque peu le programme, mais il pourrait faire un peu plus pour ces deux régions. Les candidatures sont nombreuses, non pas seulement parce que le programme prend fin. C'est que les candidats comprennent mieux. De même, certains particuliers à faible revenu n'ont pas l'argent sous la main. Ils ont besoin d'une aide gouvernementale et c'est le gouvernement qui va épargner. Voilà pourquoi nous tenons tellement à ce que le programme soit prolongé d'au moins six mois.

M. McDermid: Ce ne sont pas les gens à faible revenu qui en profitent le plus.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aux dernières minutes de ce débat sur le projet de loi C-24. Il est toujours intéressant de constater que, lorsque le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) prend la parole, c'est toujours avec la plus grande réticence qu'il traite du projet de loi à l'étude.

Ce projet n'est pas destiné à éliminer les mesures d'économie de l'énergie et il ne faut pas l'interpréter comme un refus, de la part du gouvernement, d'apporter les changements qui pourraient être nécessaires à propos des énergies de remplacement ou autres options raisonnables offertes aux Canadiens dans ce domaine. Ce projet de loi prévoit la fin d'un programme gouvernemental qui a été utile.